

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Syndical
du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise

Séance du 26 Novembre 2020

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice : 31
- de Présents : 20
- de Représentés : 0
- de Votants : 20

RESULTAT :

- POUR : 20
- CONTRE : 0
- ABSTENTION(S) : 0

DATE D’AFFICHAGE :

02 DEC. 2020

RECU EN SOUS-PREFECTURE

LE : 02 DEC. 2020

CERTIFIE EXECUTOIRE

LE : 02 DEC. 2020



L’an deux mil vingt, le 26 novembre à 18h00, heure légale, les Membres du Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (SMBCVB), convoqués le lundi 16 novembre 2020, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes du Liencourtois Vallée Dorée au 1 rue de Nogent à Laigneville, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical du SMBCVB peut valablement délibérer.

Présents : **Président :** M. BOUCHER, **Membres :** MM. CARON, RAZACK, TARASSI, DAUBRESSE, DUPLESSI, RUFFAULT, BLANCANEUX, DELION, LAFITTE, DEGAUCHY, BALLINER, HERCELIN, DAVENNE et Mmes LAMBRE, ZRARI, BEN HAMOU, LOBGEIS, GOURBESVILLE, DUBUISSON.

Excusés : MM. BOSINO, BLARY, GALLIEGUE, ROSIER, PERRIN, ROBERTI, FERREIRA, SOYER, CARPENTIER, BATTON et Mmes MOUSSATEN, DAILLY, VAN OVERBECK, BREBANT, FAZAL, DECOURTRAY, LESCAUX, VAN ELSUWE, TROUVAIN.

Secrétaire de séance : Mme GOURBESVILLE.

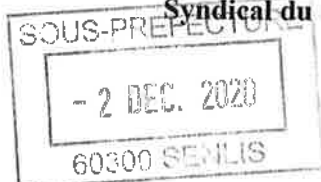
INSTALLATION D’UN NOUVEAU REPRESENTANT AU SEIN DU CONSEIL SYNDICAL DU SMBCVB

Vu, le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu, l’arrêté préfectoral du 8 juin 2007 portant publication du périmètre du schéma de cohérence territoriale du « Grand Creillois »,
Vu, l’arrêté préfectoral n° 13/2007 portant création du Syndicat Mixte du SCOT du Grand Creillois,
Vu, l’arrêté préfectoral en date du 15 mars 2016 modifiant l’arrêté préfectoral du 18 juillet 2007 portant création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Creillois,
Vu, l’arrêté préfectoral en date du 21 septembre 2017 modifiant les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise,
Vu, l’arrêté préfectoral en date du 2 juin 2020 modifiant les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise,
Vu, la délibération en date du 22 juillet 2020 installant le Conseil Syndical du SMBCVB,
Vu, la délibération en date du 24 septembre 2020 de l’Agglomération Creil Sud Oise désignant un nouveau représentant pour siéger au sein du Conseil Syndical du SMBCVB.

Considérant la démission de Monsieur Cédric LEMAIRE de son siège de délégué titulaire au sein du SMBCVB et la désignation de Madame Sophie LEINER en tant que déléguée titulaire pour remplacer Monsieur Cédric LEMAIRE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l’unanimité :

- **D’installer Madame Sophie LEHNER en tant que déléguée titulaire au sein du Conseil Syndical du SMBCVB.**



CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT

